

Image not found or type unknown



Sortie de secours dens partie commune

Par **seylen**, le **19/12/2009** à **18:54**

Bonjour,rrnrnotre immeuble possède un cage d'escalier jalonnée à chaque étage de grandes fenêtres.rrnrSi nous souhaitons les ouvrir (comme c'est le cas actuellement car nous devons faire changer une des vitres brisée lors de notre déménagement), nous devons aller chercher la poignée (retirée sur chacune d'entre elles) au siège du syndic.rrnrEst-ce bien légal? rnrnJe pense en particulier en cas d'incendie où les fenêtres ne peuvent donc être ouvertes.rrnrnmerci de votre réponse, cordialement.